

DÉPARTEMENT de la DORDOGNE

COMMUNE de NONTRON

ARRÊTE N° 2021/6.1-095 RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Madame le Maire de la commune de NONTRON, Nadine HERMAN-BANCAUD

VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation routière,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 11 février 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 6029 du 15 mars 1996 par laquelle un plan de circulation a été approuvé,

Considérant des travaux de nettoyage du village de La Cote le Mercredi 26 Mai par les Services Techniques Municipaux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : les prescriptions suivantes seront applicables :

**Le MERCREDI 26 MAI 2021
De 7 h 30 à 16 h 30**

STATIONNEMENT INTERDIT :

Village de La Cote

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par les Services Techniques de la ville.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie, les agents de surveillance de la voie publique seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes de la Mairie.

Fait à NONTRON, le 18 Mai 2021
Madame le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Pour ampliation,
Nontron, le 18 Mai 2021
Madame le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD